

Association régie par la loi de 1901

Siège Social :
32, rue des Bourdonnais
75001 Paris

Siret : 317 236 248 00017
Code APE : 8790B

❋ ❋ ❋ ❋

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2023

Sommaire

DESIGNATION	NOTES	PAGES
Documents de synthèse		
Bilan		3
Compte de résultat		5
Annexe		
Avant-Propos		8
Principes, règles et méthodes comptables	20	9
Notes sur l'actif		10
Immobilisations	31	10
Amortissements		12
Créances	34	13
Produits à recevoir		14
Provisions pour dépréciation des actifs		15
Divers	35	15
Notes sur le passif		16
Fonds propres et réserves	40	16
Subventions d'investissement		18
Fonds reportés et dédiés	41	20
Provisions pour risques et charges	42	23
Dettes	43	25
Charges à payer		25
Notes sur le compte de résultat		26
Produits d'exploitation	50	26
Produits financiers	53	30
Résultat exceptionnel		31
Autres informations	60	32
Engagements Financiers		33
Contributions volontaires		34
Compte d'Emploi des Ressources Collectées		35

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :31/12/2023 Brut	Amortissements et provisions	Net	31/12/2022 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**ACTIF IMMOBILISÉ**					
	Immobilisations incorporelles	31				
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		374 355	323 662	50 693	71 872
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles	31				
	Terrains		2 233 794		2 233 794	1 095 958
	Constructions		12 373 670	5 149 474	7 224 197	2 910 829
	Installations techniques, matériel et outillage ind		46 072 075	31 550 873	14 521 202	14 417 693
	Immobilisations corporelles en cours		1 065 925		1 065 925	398 100
	Avances et acomptes		368 635		368 635	37 304
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 890 220	235 317	1 654 903	2 114 355
	Immobilisation financières	31				
	Participations et Créances rattachées		76 605		76 605	76 605
	Autres titres immobilisés					
	Prêts		4 178	700	3 478	8 560
	Autres		649 757		649 757	545 218
	Total (I)		**65 109 213**	**37 260 026**	**27 849 188**	**21 676 494**
ACTIF CIRCULANT	**ACTIF CIRCULANT**					
	Stocks et en-cours	32				
	Créances	34				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés		860 519	387 284	473 234	461 769
	Créances reçues par legs ou donations		1 210 661		1 210 661	1 400 489
	Autres					
	. Fournisseurs débiteurs		115 147		115 147	135 596
	. Personnel		34 320		34 320	29 736
	. Organismes sociaux		819 980		819 980	835 005
	. Subventions		3 573 028		3 573 028	3 284 154
	. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
	. Autres		3 644 188	82 027	3 562 160	3 714 868
	Valeurs mobilières de placement	35	21 870 296		21 870 296	13 849 671
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	35	16 948 017		16 948 017	28 679 566
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance		360 729		360 729	440 729
	Total (II)		**49 436 884**	**469 312**	**48 967 573**	**52 831 583**
	Frais d'émission des emprunts	(III)				
	Primes de remboursement des emprunts	(IV) 36				
	Écarts de conversion Actif	(V)				
	TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	**114 546 098**	**37 729 337**	**76 816 761**	**74 508 077**

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**FONDS PROPRES**			
	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statuaires		11 690 673	11 690 673
	Fonds propres complémentaires		1 166 229	1 166 229
	Fons propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires		48 890	48 890
	Écarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		5 312 961	4 934 727
	Autres			
	Report à nouveau		13 059 077	11 192 274
	Excédent ou déficit de l'exercice		2 365 057	2 245 036
	Situation nette (sous total)		**33 642 887**	**31 277 830**
		40		
	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissement		7 642 854	8 171 694
	Provisions réglementées		11 483	11 483
		TOTAL (I)	**41 297 225**	**39 461 008**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS**			
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	**41**	2 117 888	3 160 132
	Fonds dédiés		6 948 727	6 065 781
		TOTAL (II)	**9 066 616**	**9 225 913**
PROVISIONS	**PROVISIONS**			
	Provisions pour risques	**42**	3 529 238	3 027 270
	Provisions pour charges		2 999 375	2 907 745
		TOTAL (III)	**6 528 613**	**5 935 015**
DETTES	**DETTES**			
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		920 791	962 938
	Emprunts et dettes financières divers		296 780	263 107
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		4 681 083	5 283 472
	Dettes des legs ou donations		627 675	354 713
	Dettes fiscales et sociales	**43**	10 165 018	9 161 393
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		724 472	372 301
	Autres dettes		74 760	287 316
	Instruments de trésorie			
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	**44**	2 433 729	3 200 901
		Total (IV)	**19 924 307**	**19 886 142**
	Écarts de conversion passif	**Total (V)**		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		**76 816 761**	**74 508 077**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

		Note	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	**PRODUITS D'EXPLOITATION**		**Total**	**Total**
	Cotisations		2 410	2 290
	Ventes de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service		5 096 095	4 696 439
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		85 297 949	79 287 442
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50	2 042 564	2 039 927
	Mécénats		401 663	441 349
	Legs, donations et assurances-vie		2 519 036	1 409 084
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		2 408 034	4 842 948
	Utilisations des fonds dédiés		1 609 787	2 103 268
	Autres produits		244 127	262 090
	Total des produits d'exploitation (I)		**99 621 665**	**95 084 836**
CHARGES D'EXPLOITATION	**CHARGES D'EXPLOITATION**			
	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		35 770 871	34 767 967
	Aides financières		39 652	45 958
	Impôts, taxes et versements assimilés		4 160 865	3 756 896
	Salaires et traitements	51	34 558 795	31 777 556
	Charges sociales		15 602 339	14 299 855
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 392 016	5 317 245
	Dotations aux provisions		1 689 597	1 224 621
	Reports en fonds dédiés		2 492 733	3 001 831
	Autres charges		953 713	932 433
	Total des charges d'exploitation (II)		**98 660 582**	**95 124 362**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**961 083**	**-39 526**
PRODUITS FINANCIERS	**PRODUITS FINANCIERS :**			
	De participations			
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	53	585 065	93 075
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (III)		**585 065**	**93 075**
CHARGES FINANCIÈRES	**CHARGES FINANCIÈRES :**			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54	14 362	5 293
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (IV)		**14 362**	**5 293**
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)			**570 702**	**87 781**
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)			**1 531 785**	**48 256**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

		Note	31/12/2023	31/12/2022
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)			**1 531 785**	**48 256**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**			
	Sur opérations de gestion		76 666	
	Sur opérations en capital	55	918 841	2 323 312
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (V)		**995 507**	**2 323 312**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**			
	Sur opérations de gestion		21 614	106 564
	Sur opérations en capital	56		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisior		11 717	5 566
	Total des charges exceptionnelles (VI)		**33 330**	**112 130**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			**962 176**	**2 211 182**
	Participation des salariés aux résultats	**(VII)**		
	Impôts sur les bénéfices	**(VIII)**	128 904	14 402
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			**101 202 236**	**97 501 223**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			**98 837 178**	**95 256 187**
5 - EXCÉDENT ou DÉFICIT			**2 365 057**	**2 245 036**

PRODUITS	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**		
	Dons en nature	533 076	423 362
	Prestations en nature	48 353	48 000
	Bénévolat	1 210 546	2 759 543
	Total des produits	**1 791 975**	**3 230 905**
CHARGES	**CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**		
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	581 429	471 362
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	1 210 546	2 759 543
	Total des charges	**1 791 975**	**3 230 905**

Annexe

Avant-Propos

Faits caractéristiques

Objet Social :

l'Association a pour objet :

- de développer des actions de solidarité partagées, en France et dans le monde, dans le but de lutter contre l'injustice sociale et les diverses formes d'exclusion ;

- d'organiser la rencontre avec les personnes sans-abri et leur accueil sans discrimination ;

- de venir en aide aux personnes sans-abri, et, d'une manière générale, aux victimes de toute misère, quelle qu'en soit l'origine ;

- d'accompagner les personnes qu'elle accueille à faire respecter leur dignité et à retrouver la place qui leur revient dans une société plus fraternelle ;

- de mettre à la disposition des personnes désireuses de vivre en commun les moyens nécessaires pour ce faire et favoriser le développement de leur culture professionnelle, intellectuelle et morale ;

- de soutenir les démarches et actions des personnes en difficulté y compris, s'il y a lieu, par l'accompagnement et la représentation, dans des procédures judiciaires ;

- de défendre et de représenter les intérêts des plus démunis, d'interpeller les pouvoirs publics et plus largement la société afin de favoriser l'éveil des consciences pour éradiquer la misère et l'exclusion ;

- de diffuser la pensée de l'Abbé Pierre, de faire connaître son œuvre et de protéger sa mémoire

Nature et périmètre des activités :

- Les maraudes
- Les accueils de jour
- Les hébergements qui intègrent les CHRS sous contrôle d'autorité de tarification
- Les logements accompagnés (pension de famille et résidence Sociale)

Moyens mis en oeuvre :

- Assurer la gestion de services et d'établissements permettant l'accueil de toute personne sans-abri et la mise en œuvre de toutes activités pouvant concourir à l'insertion ou la réinsertion sociale de ceux qu'elle accueille;

- Développer des actions en faveur des familles, notamment par la création de structures d'accueil pour la petite enfance ;

- Permettre aux personnes qu'elle accueille de recouvrer pleinement leur santé physique et mentale en leur permettant, entre autres, de participer à certaines activités sportives, de se rendre à différents types de manifestations culturelles, et d'accéder à certaines techniques ou technologies ;

- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'habitat adapté ou innovant ;

– créer ou participer à la création de structures d'insertion par l'activité économique.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2023 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales. Ces derniers règlements sont à appliquer à compter du 1er janvier 2020.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation,**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Changement de méthode comptable :

La première application du règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06, applicable à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2023, constitue un changement de méthode comptable ayant pour conséquence la présentation, pour la première fois, d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans l'annexe des comptes annuels.

Faits significatifs de l'exercice

Nous avons constaté dans les opérations de clôture des comptes, une provision pour l'acquisition de congés payés pour les salariés en arrêt maladie et présents au 31 décembre 2023 dans l'association. Cette provision a été calculée sur les 3 dernières années dont l'impact sur le résultat 2023 s'élève à 518 304 €.

Notes sur l'actif

Note 31 - Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et coûts directement attribuables). L'amortissement commence à compter de la date d'acquisition du logiciel dans le cas de logiciel acquis, et à partir du moment où le logiciel est achevé dans le cas de logiciels créés. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée réelle d'utilisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Durées d'amortissements pratiquées

Immobilisations	**TERRAINS**	non amortis
	CONSTRUCTIONS	
	Immeubles	15,20,30 35 et 60 ans
	Installations aménagements extérieurs	15,20 et 30 ans
	Grosses installations techniques interne	5,10,15 et 20 ans
	Gros agencements techniques interne	5,15 et 20 ans
	Petits agencements interne	3 et 5 ans
	INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	3, 5,10,15 et 20 ans
	AUTRES AGENCEMENTS - INSTALLATIONS SUR SOLS D'AUTRUI	
	Agencements	5, 10,20 et 30 ans
	Grosses installations techniques interne	5,10 et 20 ans
	Gros agencements techniques interne	5,15,20 et 30 ans
	Petits agencements interne	3,5,10,20 et 30 ans
	MATERIEL DE TRANSPORT	2, 3 et 5 ans
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3, 5 et 10 ans
	MOBILIER	3,5 et 10 ans

Mouvements des immobilisations

	Désignation	Valeur en début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions ou sorties d'immobilisations	Virements de poste à poste	Valeurs brutes en fin de l'exercice
Incorporelles	- Frais d'établissement					
	- Frais de recherche et développemer					
	- Donations temporaires d'usufruit					
	- Concessions, brevets et droits similaires	384 536	13 812	23 993		374 355
	- Immobilisations incorporelles en cours					
	- Avances et acomptes					
	Total	**384 536**	**13 812**	**23 993**		**374 355**
Corporelles	- Terrains	1 095 958	1 137 836			2 233 794
	- Constructions	7 890 145	4 557 251	73 726		12 373 670
	- Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 800 291	3 234 520	962 736		46 072 075
	- Immobilisations en cours	398 100	1 924 463	1 256 638		1 065 925
	- Avances et acomptes	37 304	6 422 182	6 090 851		368 635
	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 433 722	1 253 919	1 797 422		1 890 220
	Total	**55 655 520**	**18 530 171**	**10 181 373**		**64 004 318**
Financières	- Participations	76 605				76 605
	- Autres titres immobilisés					
	- Prêts	9 260	5 897	10 979		4 178
	- Autres immobilisations financières	545 218	105 647	1 108		649 757
	Total	**631 084**	**111 544**	**12 087**		**730 540**
	TOTAUX	**56 671 139**	**18 655 527**	**10 217 453**		**65 109 213**

Mouvements des amortissements

	Immobilisations amortissables	Amortissements en début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amortissements en fin de l'exercice
Incorporelles	- Frais d'établissement - Frais de recherche et développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets et droits similaires - Immobilisations incorporelles en cours - Avances et acomptes	312 664	34 991	23 993	323 662
	Total	**312 664**	**34 991**	**23 993**	**323 662**
Corporelles	- Terrains				
	- Constructions	4 979 316	243 883	73 726	5 149 474
	- Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 382 598	3 124 858	956 584	31 550 873
	- Immobilisations en cours				
	- Avances et acomptes				
	Total	**34 361 915**	**3 368 741**	**1 030 309**	**36 700 346**
	TOTAUX (I)	**34 674 579**	**3 403 732**	**1 054 302**	**37 024 009**

Dotations aux amortissements d'exploitation	3 392 016	
Dotations aux amortissements exceptionnels	11 717	
Total	**3 403 732**	

Mouvements des dépréciations

	Dépréciations	Provisions en début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Provisions en fin de l'exercice
Rubriques	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	319 367	-73 108	10 942	235 317
	- Immobilisations financières	700			700
	TOTAUX (II)	**320 067**	**-73 108**	**10 942**	**236 017**
	TOTAL GENERAL (I à II)	**34 994 645**	**3 330 624**	**1 065 244**	**37 260 026**

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participations

	Entités	Nombre de titres	Valeur en comptabilité	Montant de la provision pour dépréciation
Titres	EMMAÜS Habitat	4 426	66 390	
	Les Ateliers du bocage	4	200	
	Crédit Coopératif	1	15	
	SCA Foncière Emmaüs	100	10 000	
	TOTAUX	**4 531**	**76 605**	

Prêts

	Autres immobilisations financières	Valeur en comptabilité	Montant de la provision pour dépréciation
Autres	Prêts aux salariés	4 178	700
	Dépôts et cautionnement	649 757	
	TOTAUX	**653 935**	**700**

Note 34 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sur les redevances de pensions de famille et de résidences sociales supérieures à 2 mois sont provisionnées à 100% à la clôture de l'exercice. Les créances douteuses sont comptabilisées en perte au minimum 6 mois après la sortie du logement.

Les créances sont principalement composées des sommes dues au titre des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un total de 3 573 028 euros et de la quote-part nous revenant de la collecte assurée par la Fondation Abbé Pierre pour l'année 2023 dont le produit à recevoir au 31 décembre 2023 est de 3 128 094 euros.

Etat des échéances des créances

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	Participations	76 605		76 605
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	4 178	4 178	
	Autres immobilisations financières	649 757		649 757
Actif circulant	Créances usagers et comptes rattachés	860 519	860 519	
	Créances reçues par legs ou donations	1 210 661	1 210 661	
	Autres :			
	Fournisseurs débiteurs	115 147	115 147	
	Personnel	34 320	34 320	
	Organismes sociaux	819 980	819 980	
	Subventions à recevoir	3 573 028	3 573 028	
	Autres créances	4 854 849	4 854 849	
	Charges constatées d'avance	360 729	360 729	
	TOTAUX	**12 559 772**	**11 833 410**	**726 362**

Produits à recevoir

	Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan	Montant à la fin de l'exercice
Imm.financières	Participations et créances rattachées	
	Autres titres immobilisés	
	Prêts	
	Autres immobilisations financières	
Créances	Créances usagers et comptes rattachés	41 132
	Personnel	
	Organismes sociaux	750 743
	Subventions à recevoir	328 149
	Autres créances	3 377 110
	TOTAUX	**4 497 134**

Provisions pour dépréciation des actifs

Provisions pour dépréciation					
	Nature des provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Rubriques	Sur immobilisations	320 067	78 217	162 267	236 017
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	373 237	231 507	217 460	387 284
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations	61 357	82 027	61 357	82 027
	TOTAUX	754 660	391 751	441 083	705 328

Les dotations et les reprises de provisions sont comptabilisées dans les charges et produits d'exploitation

Note 35 - Divers

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la date de clôture, les valeurs mobilières de placements qui s'élèvent à 21 870 296 € ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Notes sur le passif

Note 40 - Fonds propres et réserves

Tableau de suivi des fonds propres

	Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise	12 856 902				12 856 902
	Fonds propres avec droit de reprise	48 890				48 890
	Écarts de réévaluation					
	Réserves	4 934 727	378 233			5 312 961
	Report à nouveau	11 192 274	1 866 802			13 059 077
	Excédent ou déficit de l'exercice	2 245 036	-2 245 036	2 365 057		2 365 057
	Situation nette					**33 642 887**
	Fonds propres consomptibles					
	Subventions d'investissement	8 171 694		528 840		7 642 854
	Provisions réglementées	11 483				11 483
	TOTAL	**39 461 008**		**2 893 897**		**41 297 225**

Les fonds propres comprennent notamment :
les fonds propres sans droit de reprise, intègrent des réserves statutaires ou contractuelles pour un montant de 11 690 673 €. Une réserve est qualifiée de statutaire si :

- sa constitution est expressément prévue par les statuts,
- elle relève d'une décision volontaire des membres.

Les réserves pour projet de l'entité : ce poste enregistre les réserves constituées pour répondre aux différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents. En 2023, le total de ce poste s'élève à 5 312 961 € dont 3 700 000 € relatifs à des réserves pour projet associatif.

Un report à nouveau dont le montant atteint 13 059 077 € après affectation du résultat 2022.

Des subventions d'investissements pour un montant de 7 642 854 €

Suivi des comptes de report à nouveau

Suivi des comptes de report à nouveau	TOTAL des comptes de report à nouveau	Report à nouveau	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	Report à nouveau dépenses non opposables
Solde en début d'exercice	11 192 274	11 490 824	732 316	-1 030 867
Résultat de l'exercice N-1	1 836 610	2 634 094	-797 484	
Affectation dépenses non opposables : Provisions pour congés à payer	2 743			2 743
Affectation dépenses non opposables : Provisions pour retraite				
Corrections apportées par les financeurs aux comptes administratifs	27 449	27 449		
Solde en fin d'exercice	**13 059 077**	**14 152 368**	**-65 168**	**-1 028 124**
	0	0	0	0

Les résultats sous contrôle de tiers financeurs concernent nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sous contrôle des services de l'Etat (DRIHL, DDETS) qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

Suivi des subventions d'investissement au 31 décembre 2023

	Financeurs	Services	Nature de l'opération	Date de convention ou arrêté d'attribution	Conditions suspensives	Financements accordés	Subventions a recevoir (441100)	Total des subventions comptabilisées en fonds propres en 2023	Acomptes sur subvention (441900)	Engagements reçus (total notifié, hors acomptes perçus)
Subventions d'investissement	DLH	CHU Buisson Saint Louis	Transformation en centre d'hébergement	05/05/2017	oui	191 471	21 805			
	DASES	CHU Jourdan	Création cuisines partagées		oui	18 000	3 600			
	DASES	CHRS Lancry	Création cuisines partagées		oui	11 000	2 200			
	DASES	CHU Pavillon Vincennes	Aménagement de locaux		oui	80 000	40 000			
	DASES	CHU Roi d'Alger	Creation centre d'hébergement	26/11/2021	oui	99 000	19 800			
	DLH	CHU Roi d'Alger	Creation centre d'hébergement	06/12/2022	oui	300 000	60 000			
	DASES	ESI Agora	Logiciel et mobilier pour domiciliation		oui	14 568			11 655	
	DSOL	Halte femmes 20ème	Création Halte de nuit	25/07/2023	oui	195 000	195 000	195 000		
	DSOL	CHU Bernardins	Creation centre d'hébergement	19/05/2023	oui	195 001	195 001	195 001		
	TOTAUX					**1 104 040**	**537 406**	**390 001**	**11 655**	**0**

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont généralement assorties de conditions suspensives qui ne permettent pas de comptabiliser dans les fonds propres le montant total de la subvention notifiée.

Ainsi, lorsque les conditions suspensives ne sont pas levées, les montants perçus sont comptabilisés en acomptes sur subventions au passif du bilan et le montant total de la subvention attribuée est mentionné dans l'annexe en engagement hors bilan.

A la date de clôture, lorsque des subventions, non soumises à des conditions suspensives ou lorsque celles-ci sont levées, ne sont pas encore encaissées, la quote-part de subvention correspondante est inscrite au bilan dans les subventions d'investissement par la contrepartie du compte "subventions à recevoir".

Amortissements des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues ou à recevoir à la date de clôture, pour le financement d'immobilisations sont, depuis le 1er janvier 2020 et conformément au règlement ANC 2018-06, comptabilisées au passif du bilan dans les fonds propres dans le compte de subventions d'investissement et font l'objet d'un amortissement au rythme de l'amortissement des immobilisations concernées par le financement.

Cet amortissement est mis en oeuvre lorsque la demande de versement du solde à été déposée auprès du financeur.

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat sont comptabilisées depuis le 1er janvier 2020 en produits exceptionnels et s'élève à 918 841 € au titre de l'exercice 2023.

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit correspondent au droit relatif à l'usufruit inscrit à l'actif.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 117 888 €.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux trois conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de l'association ;
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés ;
- Le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des ressources par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

Euros

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

	Nature	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	Mission Santé	22 127	3 428	22 127			3 428	
	Mission Sports IMPACT 2024	37 506	48 271	37 506			48 271	
	ES Compétences Dynamiques Pro	45 833		45 833				
	ES Compétences Arale	18 000		18 000				
	ES Compétences Lingvo	31 292		31 292				
	ES Compétences Alpha	43 271		43 271				
	ES Compétences Accompagnement	37 307		37 307				
	ES Compétences PLIE Créteil	37 100	8 049	37 100			8 049	
	ES Compétences PLIE Paris		125 521				125 521	
	ES Compétences Jeux Olympiques		23 045				23 045	
	ES Compétence Formation domiciliation		15 000				15 000	
	Le Repère Solidaire - EMMAUS France	20 000		20 000				
	Le Repère Solidaire - Ville de Paris	24 000	121 252				145 252	
	Emmaüs Beauté Prost	70 000		24 947			45 053	
	Emmaüs Beauté Blois		31 023				31 023	
	Design	5 140					5 140	5 140
	Espace rencontre Créartis	4 580	3 129				7 709	
	Solibail - financement dépôt de garantie	79 640	11 680				91 320	18 250
	Maraude 94		100 000				100 000	
	Créteil plateforme alimentaire	587 787	222 421				810 208	
	Bonneuil Plateforme Alimentaire	278 237	237 556	278 237			237 556	
	AJ Créteil Domiciliation		102 100				102 100	
	AJ Ivry Domiciliation,Précarité menstruelle, service civ	28 098	28 548	18 098			38 548	5 000
	AJ Créteil Grand Froid	115 601	103 366	115 601			103 366	
	AJ Ivry Grand Froid	64 932	30 903	64 932			30 903	
	Grand froid 94 - Chérioux Saint Maur et Bonneuil		130 352				130 352	
	Plan Grand Froid Val de Marne Chérioux	27 000					27 000	27 000
	CHU Bonneuil Grand Froid	28 167					28 167	28 167
	Diner Grand froid Refugee food		76 947				76 947	
	Financement Région effets chauds	4 243		4 243				
	ESI Agora Espace Femmes	58 283		58 283				
	ESI Agora domiciliation CNR Contrat Professionnalisati	26 170		11 628			14 542	
	ESI Agora - Domiciliation ASE		48 205				48 205	
	ESI Agora - Transfert solde des travaux pour ASE			23 813		23 813		
	AJ Charenton (RATP)	174 970					174 970	174 970
	CHRS Val de Marne	7 990					7 990	7 990
	CHRS Clichy	21 213					21 213	21 213
	CHRS Lataste	29 000					29 000	29 000
	CHRS Lataste CNR Evaluation Externe		10 460				10 460	
	CHRS Prost	35 000					35 000	
	CHRS COVID19	131 223					131 223	131 223
	CHUM Ivry frais démontage	356 063					356 063	356 063
	CHU Leon Jouhaux frais démontage	68 020					68 020	68 020
	CHU Argenteuil		549 015				549 015	
	CHU Bonneuil CNR		50 000				50 000	
	CHU Saint Maur CNR		50 000				50 000	
	CHU Bernadins - Ateliers Parentalité		2 000	1 000			1 000	
	CHU Pereire - Ateliers Participatifs		3 000				3 000	
	CHU Roi d'Alger - Femmes Victimes Violences		2 000				2 000	
	PF Clichy Excédent 2022	44 230					44 230	
	PF Jaurès Excédent 2022	32 807					32 807	
	Mairie du 4ème	7 368	7 737				15 105	7 368
	Halte de nuit du 20ème		10 002				10 002	
	Distribution de repas (1 mois été 2023)		17 548				17 548	
	Académie du climat		36 531				36 531	
	Total 1	**2 602 199**	**2 209 089**	**893 219**		**23 813**	**3 941 881**	**879 404**
	Travaux Lataste	53		50			3	
	Section Investissements CHRS Clichy	3 933		1 325			2 608	
	Travaux Saint Marcel	142 856		21 848			121 008	
	Section Investissements CHRS Flandre	40 663					40 663	40 663
	Section Investissements CHRS Quai de la Marne	50 000		5 080			44 920	
	Section Investissements CHRS Valmy	11 317					11 317	11 317
	Section Investissements CHRS Sarah	12 857		2 975			9 882	
	Section Investissements CHRS Laumière	13 211					13 211	13 211
	Section Investissements CHRS Malmaisons	4 356					4 356	4 356
	Section Investissements CHRS Lancry	12 274					12 274	12 274
	Section Investissements CHRS Aude	14 786					14 786	14 786

Euros

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

	Nature	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes	Section Investissements CHRS Pyrenées	32 046		2 096			29 950	
	Section Investissements CHRS Bois de l'Abbé	36 444		16 261			20 183	
	Travaux Chérioux	89 679	58 869	91 834			56 714	
	Travaux Nivose	88 684		36 252			52 432	
	Chalet et jeux extérieurs Lataste	9 224		1 392			7 832	
	Local vélo CHRS Lataste	2 000					2 000	2 000
	CNR investissements Prost	27 934		905			27 029	
	Travaux Bonneuil	47 986		27 826			20 160	
	Travaux Bonneuil subvention exceptionnelle	153 106		98 386			54 720	
	Travaux excédent 2020 Bonneuil	220 385		141 298			79 087	
	Mise aux normes sécurité CHRS Clichy	25 897		1 433			24 464	
	Travaux humanisation CHRS 94	98 000					98 000	98 000
	CHRS Val de Marne Equipements	30 000					30 000	30 000
	Travaux Plateforme Alimentaire Ivry	42 932		8 099			34 833	
	Travaux plateforme Alimentaire Bonneuil	133 568		10 853			122 715	
	Investissements Huda 41	15 735		4 541			11 194	
	Travaux rue du roi d'Alger	87 266		87 266				
	Travaux Boutique Créteil	90 300		8 232			82 068	
	Travaux Verrières le Buisson	45 603					45 603	45 603
	Travaux tiers lieux Noisy	306 636					306 636	306 636
	Travaux & Matériel Info CNR Agora	52 497		3 392		-23 813	25 292	
	ES compétences Triporteurs	7 407		3 600			3 807	
	Le Repère Solidaire - Vélo Cargo	8 347		2 000			6 347	
	Le Repère Solidaire - DASES vélos et travaux	158 552	972	1 609			157 915	
	Excédents 5 ans Clichy PF invest	142 176		60			142 116	
	Excédent 2021 Montreuil PF	29 026		2 681			26 345	
	Excédent 2021 Jaurès PF	25 400		1 692			23 708	
	Opération tiroir CHRS Aude	151 752		7 090			144 662	
	CNR Travaux cuisine Tessier	79 459					79 459	
	CNR Equipement Pereire	50 000					50 000	
	Vélos CHRS Lataste	17 158		889			16 269	
	Aménagements et cloisons CHRS Lataste	17 190					17 190	
	Halte de nuits 20ème		18 960	9 639			9 321	
	CNR Aménagements Fenêtres CHRS Lataste		22 556				22 556	
	CNR CHU Mutualisés Machines Vapeurs		3 200				3 200	
	CNR CHU Argonne Buanderie		10 000				10 000	
	CNR CHU Tessier		40 500				40 500	
	CNR CHU Jarry Congélateur		1 000				1 000	
	CNR CHU Pavillon la Terrasse Salle de Bain		8 000				8 000	
	CNR CHU Péreire Cuisines		40 000				40 000	
	CNR CHU ST Marcel Sanitaires		12 000				12 000	
	CNR CHU ST Sébastopol Sanitaires et lits		16 203				16 203	
	CNR CHU Tlemcen Sèches Linge		4 500				4 500	
	CNR CHU Traversière Cuisine et nurserie		15 000				15 000	
	Saint Maur DRIETS Cuisine	100 000					100 000	
	Excédent 2021 Saint Maur travaux réhabilitation	300 000		15 007			284 993	
	Total 2	**3 028 695**	**251 760**	**615 611**		**-23 813**	**2 641 031**	**578 846**
Ressources liées à la générosité du	Mission santé - Image de soi	235 357	31 885				267 242	
	Mission santé-Prévention bucco-dentaire	7 523		7 523				
	Jardins - Mecenat/Santé	4 259		4 259				
	Triporteurs 1ères heures	20 000					20 000	
	Solidarité internationale - Legs loingtier	567		567				
	ESI Bichat - RATP Electroménager	7 086		4 850			2 236	20 000
	ESI Bichat - RATP travaux	63 448		5 771			57 677	
	Urgence hiver - Lili safra	17 070		17 070				
	ESI Familles - FAP Electroménager	5 151		1 400			3 751	
	ESI Familles - RATP Electroménager	3 736		1 015			2 721	
	ES Compétences AGIR 94 - Septodont	57 500		57 500				
	ES Compétences Fondation EIFFAGE Travaux	13 189		1 000			12 189	
	Total 3	**434 886**	**31 885**	**100 955**			**365 816**	**20 000**
	TOTAUX	**6 065 780**	**2 492 734**	**1 609 785**			**6 948 728**	**1 478 250**

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Provisions réglementées.

Les provisions réglementées figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'élèvent à 11 483 euros.

La reprise de provision pour renouvellement des immobilisations est inscrite au compte de résultat dans les produits exceptionnels à hauteur de la dotation aux amortissements des immobilisations concernées.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques inscrites au bilan au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 529 238 € et concernent :

- Les litiges prud'homaux à hauteur de 301 491 €
- Les provisions pour reversement de subventions pour 3 193 791 €
- Et les autres provisions pour risques pour 33 956 €

Provisions pour charges

Provision pour indemnités de départ en retraite :

Cette provision comptabilisée en provision pour charges d'un montant de 2 309 061 euros constate la dette actuarielle (1) des indemnités à verser aux salariés au moment de leur départ en retraite et a été calculée conformément aux dispositions prévues par l'association à savoir :

- 2 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 10 et 14 ans
- 3 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 15 et 19 ans
- 4 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 20 et 24 ans
- 5 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 25 et 29 ans
- 6 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est supérieure à 30 ans.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3,53 %
- Taux d'évolution salariale : 2 %
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE provisoire 2019-2021.
- La méthode de calcul retenue est la méthode prospective PBO.
- La condition de départ en fin de carrière est le départ volontaire du salarié à 65 ans.
- Taux de charges sociales de 60,74 %.

(1) La dette actuarielle mesure l'engagement actualisé de l'association rapportée à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation.
Il s'agit de la part relative aux droits passés.

Provisions incrites au passif du bilan

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Provisions réglementées	11 483			11 483
	Provisions pour risques	3 027 270	1 376 063	874 095	3 529 238
	Provision pour départ en retraite	2 337 431		28 370	2 309 061
	Autres Provisions pour charges	570 314			570 314
	Provision pour legs et donations		120 000		120 000
	TOTAUX	**5 946 499**	**1 496 063**	**902 465**	**6 540 097**

Dot. et reprises	Dont dotations et reprises d'exploitation	1 376 063	881 681	
	Dont dotations et reprises financières			
	Dont dotations et reprises exceptionnelles		20 784	
	TOTAUX	**1 376 063**	**902 465**	

Note 43 - Dettes

Etat des échéances des dettes

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	920 791	50 673	167 358	702 759
	Emprunts et dettes financières divers	296 780	296 780		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 681 083	4 681 083		
	Dettes fiscales et sociales	10 165 018	10 165 018		
	Dettes des legs ou donations	627 675	627 675		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	724 472	724 472		
	Autres dettes	74 760	74 760		
	Produits constatés d'avance	2 433 729	2 433 729		
	TOTAUX	**19 924 307**	**19 054 189**	**167 358**	**702 759**

Charges à payer

	Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants de bilan	Montant à la fin de l'exercice
Dettes	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 930
	Emprunts et dettes financières divers	
	Fournisseurs et comptes rattachés	640 256
	Dettes fiscales et sociales	6 323 363
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	472 675
	Autres dettes	
	TOTAL	**7 439 225**

Notes sur le compte de résultat

Note 50 - Produits d'exploitation

Subventions de fonctionnement

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est comptabilisé à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet financé est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné. Il en est de même si le projet financé concerne deux exercices comptables, dans la mesure où la ventilation de la subvention entre les deux exercices n'est pas mentionnée dans la convention de financement. Dans ce cas, les fonds dédiés sont calculés sur la base d'un étalement des dépenses au prorata temporis.

Les dépenses financées et non engagées qui concernent des conventions signées pour des services de l'urgence font l'objet, à la clôture, d'une provision pour risque de reversement de subventions, conformément aux dispositions contenues dans ces conventions.

Détail des subventions et concours publics

	Subventions inscrites au compte de résultat en concours publics et subvention d'exploitation	Montant de l'exercice
Subventions	Etat subventions	66 488 799
	Etat Concours publics	12 610 599
	Départements	4 649 738
	Communes	922 730
	FAP	102 700
	Autres financeurs publics	523 384
	TOTAL	**85 297 949**

Les concours publics concernent uniquement le financement de nos CHRS.

Legs et donations inscrits au compte de résultat

Comptabilisation des legs

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat d'un montant de 2 519 036 € se compose des comptes suivants :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vies	1 348 731
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 437 558
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 924 771
CHARGES	**Montants**
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 295 907
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	58 942
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	837 175
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**2 519 036**

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

• Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
• A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

• A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
• A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
• A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations » ;
- Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations » ;
- Les frais de notaires relatifs aux dossiers de legs sont compris dans la rubrique « Dettes des legs ou donations » (compte 466).

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

• le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
• le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

Dons

En légère augmentation par rapport à l'année précédente de 2 637 €, les dons collectés et comptabilisés en 2023 s'élevent à **2 042 564 €**, et sont ventilés comme suit :

- Dons issus de la collecte FAP : 2 006 429 €
- Dons des adhérents : 25 765 €
- Autres dons : 10 370 €

Collecte des dons Fondation Abbé Pierre

Selon une convention en date du 8 juillet 2008 et ses deux avenants en date du 29 juin 2009, notre principale collecte de dons est réalisée par la Fondation Abbé Pierre.

A la clôture de l'exercice et sur la base des éléments connus à la date d'arrêté des comptes, la quote-part nous revenant au titre de l'année 2023 comptabilisée en produit à recevoir s'élève à 2 006 429 €.

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Suisse	86 509
Royaume-Uni	1 928
Total	**88 437**

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'*association* doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public :
- au siège de l'Association situé au 32, rue des bourdonnais 75001 Paris sur le panneau d'affichage situé au rez de chaussée,
- et *sur le site internet de l'association : www.emmaus-solidarite.org*

Note 53 - Produits financiers

Informations sur les produits financiers

		1	2	3=2-1	4	5	6=5+3-4	7
		Valeur comptable au	Valeur réelle au	Plus-Value latente au	Plus-Value latente au	Produits financiers comptabilisés au	Produits financiers théoriques au	Produits financiers théoriques
		31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières	Compte Epargne BNP	12 991	12 991			108	108	14
	Compte epargne SG	17 498 671	17 498 671			498 671	498 671	36 379
	BNP contrat de capitalisation	2 500 634	2 500 634			82 226	82 226	56 682
	Fonds PREDIREC	1 858 000	1 858 000			4 060	4 060	
	TOTAUX	**21 870 296**	**21 870 296**			**585 064**	**585 064**	**93 075**

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations distincts des activités courantes de l'association et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière. Il peut comprendre notamment les résultats sur cessions d'immobilisations et les dotations et reprises de provisions n'ayant pas un caractère courant.

Détail des opérations exceptionnelles

	Produits exceptionnels	Montant en €
Produits	Quote-part subvention d'investissement virée au compte de résultat	918 841
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 666
	Reprise sur provisions et transferts de charges	
	Total	**995 507**

	Charges exceptionnelles	Montant en €
Charges	Pénalités amendes	12 424
	Charges exceptionnelles	9 190
	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	11 717
	Dotations aux provisions exceptionnelles	
	Total	**33 330**

RESULTAT EXCEPTIONNEL	**962 176**

Note 60 - Autres informations

Information relative aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés a été de 305 122 euros bruts pour l'année 2023.

Les dirigeants bénévoles et les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés.

Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires relatifs à la mission légale de contrôle des comptes de l'année 2023 : 60 000 euros TTC

Effectifs

	Nature	31/12/2023	31/12/2022
Contrats	Contrat à durée indéterminée	790	742
	Contrat à durée déterminée	121	144
	Apprenti	23	22
	Contrat en Insertion Sociale et Professionnelle		23
	Contrat de professionnalisation	2	1
	Autres contrats	1	1
	TOTAL	**937**	**933**

Engagements Financiers

Engagements financiers

	Engagements donnés	MONTANT
Donnés	- Commandes d'immobilisations	699 205
	- Hypothèque 7, rue Molière 93 La Courneuve	293 008
	TOTAL	992 213

	Engagements reçus	MONTANT
Reçus	- Garantie Ville de Paris emprunt CDC	617 979
	- Financements de fonctionnement des services pour 2024 à 2025	494 527
	- Assurances-vies	1 926 119
	TOTAL	3 038 625

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	Répartition des produits par nature	montant de l'exercice
Produits	Bénévolat	1 210 546
	Prestations en nature	48 353
	Dons en nature	533 076
	Total des produits	**1 791 975**

	Répartition des charges par nature	montant de l'exercice
Charges	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens et de services	533 076
	Prestations	48 353
	Personnel bénévole	
	- Moniteurs éducateurs formateurs : 19 033 heures x 27,57 €	524 830
	- Accueil administratif : 37 301 heures x 18,38 €	685 716
	Total des charges	**1 791 975**

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat et aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

		EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	**TOTAL**	**Dont générosité du public**	**TOTAL**	**Dont générosité du public**
Produits par origine	**PRODUITS PAR ORIGINE**				
	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**5 693 729**	**5 693 729**	**3 985 724**	**3 985 724**
	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 410	2 410	2 290	2 290
	1.2 Dons, legs et mécénat	5 106 254	5 106 254	3 890 360	3 890 360
	- Dons manuels	2 042 564	2 042 564	2 039 927	2 039 927
	- Legs, donations et assurance vie	2 662 028	2 662 028	1 409 084	1 409 084
	- Mécénat	401 663	401 663	441 349	441 349
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	585 065	585 065	93 075	93 075
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**6 500 648**		**6 133 984**	
	2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
	2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 500 648		6 133 984	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**86 216 790**		**81 610 754**	
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**1 181 282**		**3 667 492**	
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**1 609 787**	**100 956**	**2 103 268**	**44 952**
	TOTAL	**101 202 236**	**5 794 685**	**97 501 223**	**4 030 676**
Charges par destination	**CHARGES PAR DESTINATION**				
	1 - MISSIONS SOCIALES	**85 275 865**	**3 932 021**	**82 341 608**	**2 664 126**
	1.1 Réalisées en France	85 264 977	3 921 133	82 319 814	2 642 332
	- Actions réalisées par l'organisme	85 264 977	3 921 133	82 319 814	2 642 332
	- Versements à un organiseme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
	1.2 Réalisées à l'étranger	10 888	10 888	21 794	21 794
	- Actions réalisées par l'organisme	-	-	998	998
	- Versements à un organiseme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	10 888	10 888	20 796	20 796
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**462 939**	**372 092**	**381 356**	**275 438**
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	372 092	372 092	275 438	275 438
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	90 847		105 918	
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**8 775 424**	**42 606**	**8 286 803**	**-**
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**1 701 314**		**1 230 187**	
	5 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES	**128 904**		**14 402**	
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**2 492 733**	**31 885**	**3 001 831**	**114 242**
	TOTAL	**98 837 178**	**4 378 604**	**95 256 187**	**3 053 806**
	EXCEDENT OU DEFICIT	**2 365 057**	**1 416 081**	**2 245 036**	**976 870**
	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits par origine	**PRODUITS PAR ORIGINE**				
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**1 791 975**	**1 791 975**	**3 230 905**	**3 230 905**
	Bénévolat	1 210 546	1 210 546	2 759 543	2 759 543
	Prestations en nature	48 353	48 353	48 000	48 000
	Dons en nature	533 076	533 076	423 362	423 362
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	**-**	-	**-**	-
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	TOTAL	**1 791 975**	**1 791 975**	**3 230 905**	**3 230 905**
Charges par destination	**CHARGES PAR DESTINATION**				
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**1 760 608**	**1 760 608**	**3 162 030**	**3 162 030**
	Réalisées en France	1 760 608	1 760 608	3 162 030	3 162 030
	Réalisées à l'étranger		-		-
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		-		-
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	31 367	31 367	68 875	68 875
	TOTAL	**1 791 975**	**1 791 975**	**3 230 905**	**3 230 905**

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Emplois de 2023	Emplois de 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources 2023	Ressources 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES	**3 932 021**	**2 664 126**	**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	**5 693 729**	**3 985 724**
1.1 Réalisées en France	**3 921 133**	**2 642 332**			
- Actions réalisées par l'organisme	3 921 133	2 642 332	***1.1 Cotisations sans contrepartie***	**2 410**	**2 290**
- Versements à un organiseme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	***1.2 Dons, legs et mécénat***	**5 106 254**	**3 890 360**
1.2 Réalisées à l'étranger	**10 888**	**21 794**	- dons manuels	2 042 564	2 039 927
- Actions réalisées par l'organisme	-	998	- Legs, donations et assurances vie	2 662 028	1 409 084
- Versements à un organiseme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	10 888	20 796	- mécénat	401 663	441 349
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**372 092**	**275 438**	***1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public***	**585 065**	**93 075**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	372 092	275 438			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**42 606**	**-**			
TOTAL DES EMPLOIS	**4 346 719**	**2 939 564**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**5 693 729**	**3 985 724**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	31 885	114 242	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC**	100 956	44 952
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 416 081	976 870	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**	-	-
TOTAL	**5 794 685**	**4 030 676**	**TOTAL**	**5 794 685**	**4 030 676**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**15 493 107**	**14 720 293**
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	**1 416 081**	**976 870**
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	**- 5 945 769**	**- 204 056**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**10 963 419**	**15 493 107**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**1 760 608**	**3 162 030**	**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	**1 791 975**	**3 230 905**
Réalisées en France	1 760 608	3 162 030	Bénévolat	1 210 546	2 759 543
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	48 353	48 000
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	**-**	**-**	Dons en nature	533 076	423 362
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**31 367**	**68 875**			
TOTAL	**1 791 975**	**3 230 905**	**TOTAL**	**1 791 975**	**3 230 905**
			FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**434 886**	**365 596**
			(-) Utilisation	**100 956**	**44 952**
			(+) Report	**31 885**	**114 242**
			FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**365 815**	**434 886**

EMMAÜS Solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

EMMAÜS Solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association EMMAÜS Solidarité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EMMAÜS Solidarité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les parties afférentes de l'annexe, qu'elles sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

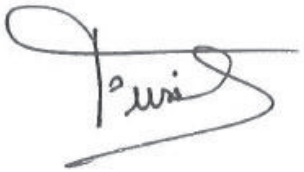

Joël Fusil

Le Compte d'Emploi 2023 des Ressources collectées auprès du public

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination a été élaboré conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06. Il s'agit d'une présentation adaptée du compte de résultat. Il est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité publique afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Le CER présente l'emploi des ressources collectées auprès du public et donc la répartition de ces emplois de ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Le CER permet également de déterminer le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

LES PRODUITS PAR ORIGINE

1/. Produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- Des cotisations sans contrepartie des adhérents (2 k€).
- Des dons manuels collectés auprès du public (2 042 k€ 36% du total), incluant principalement les dons collectés pour le compte de l'association par la Fondation abbé Pierre.
- Des legs, donations et assurance vie (2 662 K€ 47% du total).
- Des sommes reçues au titre du mécénat (402 K€ 7% du total).
- Des produits financiers (585 k€ 10% du total) résultant des valeurs mobilières de placement.

Le total des produits liés à la générosité du public s'élève pour l'année 2023 à **5 694 k€**.

2/. Produits non liés à la générosité du public

Autres produits non liés à la générosité du public :

Ces autres produits pour un total de **6 501 K€** sont composés notamment, des participations financières des personnes hébergées ou logées pour 4 818 K€, des prestations sociales aux entreprises 199 k€, de la production immobilisée 30 k€ et des remboursements de frais de personnel pour les formations ou les indemnités journalières de prévoyance 964 k€.

3/ Subventions et autres concours publics

Cette rubrique concerne les financements reçus des organismes publics pour un total de **86 217 K€** et composés notamment des financements de l'Etat pour 79 099 K€, des départements pour 4 650 K€, des communes pour 923 K€, ainsi que les amortissements de subventions d'investissement pour 919 K€.

4/ Reprise sur provisions et dépréciations

Ces reprises de 1 181 K€ concernent essentiellement les reprises de provisions pour reversement de subventions pour 681 k€, les litiges pour 172 K€ et celles pour les engagements de retraite pour 28 K€.

5/ Utilisations des fonds dédiés antérieurs

L'utilisation en 2023 de fonds dédiés antérieurs s'élève à 1 610 K€ dont 101 K€ concernent les dons et mécénat.

LES CHARGES PAR DESTINATION

1/. Missions sociales

Les principales missions d'Emmaüs Solidarité sont l'accueil et l'accompagnement des personnes sans abri ou en situation de grande précarité au travers des activités de maraudes, d'accueils de jour et des structures d'hébergement ou de logement adapté. Toutes les activités sont déclinées en lien avec les missions transversales.

Les missions sociales réalisées en France concernent les actions menées directement auprès des personnes accueillies par l'association Emmaüs Solidarité et s'élèvent en 2023 à **85 264 K€**.

Les coûts de la communication externe, imputés dans la rubrique « missions sociales », intègrent :

- 35 % des salaires chargés des responsables
- 50 % des salaires chargés des chargées de communication.

Il s'agit notamment des relations avec les médias, de la sensibilisation et l'interpellation de l'opinion publique, des pouvoirs publics et des hommes politiques,

Peu significatives quant à leur montant, les missions sociales réalisées à l'étranger pour **11 K€** concernent les cotisations à d'autres associations dont le cadre d'intervention est hors de France.

2/. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public pour un montant de 372 k€ concernent les frais des services « legs » et « mécénat ».

Les frais de recherche d'autres ressources pour un montant de 91 k€ concernent les frais de personnel suivants :

- 10% pour la direction financière et contrôleurs de gestion.
- 30% pour la direction générale adjointe.

3/. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement intègrent les coûts liés au siège social, à la direction générale, à la gestion des instances, aux directions de territoire, aux frais de personnel des services administratifs et autres services supports (secrétariat, comptabilité, contrôle de gestion, ressources humaines, service gestion du patrimoine immobilier et le service informatique).

Les frais de fonctionnement pour l'année 2023 s'élèvent à **8 775 K€**.

Les coûts pour la communication interne, imputés dans la rubrique « frais de fonctionnement », incluent :

- 35 % des salaires chargés des responsables.
- 50 % des salaires chargés des chargées de communication.
- 15 % des salaires chargés de la chargée de communication externe.

La communication interne concerne essentiellement de la coordination avec les services, de l'impression des supports et d'outils de communication, des frais liés à l'organisation d'évènements de type inaugurations.

4/. Dotations aux provisions et dépréciations

Ces dotations de 1 701 K€ concernent essentiellement les dotations aux provisions, pour reversement de subventions pour 1 306 k€, pour dépréciation de créances pour 314 K€.

5/. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de 129 K€ concerne les revenus de placements sur livret associatif.

6/. Report en fonds dédiés de l'exercice

Le report en fonds dédiés 2023 de 2 493 K€ est à ventiler entre les subventions 2 461 k€ et le mécénat 32 K€.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

LES EMPLOIS PAR DESTINATION

1/. Les missions sociales réalisées en France

Les résultats des services opérationnels ont été retraités d'un certain nombre d'éléments :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations financées par la générosité du public avant le 01/01/2020. Les valeurs nettes comptables de ces immobilisations étant déjà déduites du solde initial des ressources disponibles déterminées au 01/01/2020,
- Des amortissements de subventions d'investissement concernant les immobilisations citées ci-dessus, acquises avant le 1er janvier 2020.
- Des dotations aux amortissements des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2020 et financées par la générosité du public

Après l'application de ces retraitements, le montant des charges des missions sociales réalisées en France, financées par la générosité du public s'élève à **3 921 K€** en 2023 contre **2 642 K€** en 2022.

Les charges financées par la générosité du public d'un montant de **3 921 K€** en 2023, se décomposent par activité de la manière suivante :

Charges financées selon l'activité	Dons et legs 2023	Mécénat 2023
Maraude	77	21
Esi	85	14
Centre d'accueil	556	19
Centre d'hébergement d'urgence	1 097	47
CHRS	-	3
Pension de Famille	392	4
Résidence sociale	8	-
Logements d'insertion	52	-
Missions transversales	1 239	247
Siège	35	5
Gestion Associative	9	11
Total des charges par activité financées par la collecte	**3 550**	**371**

Les ressources liées à la générosité du public reçues en 2023 ont permis de financer les actions de la manière suivante :

▪ à hauteur de **556 K€** pour compléter le financement des centres d'accueil et chantiers d'insertion et **85 K€** pour les ESI. Les centres d'accueil réalisent un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit dans des espaces apportant des réponses aux besoins élémentaires de la vie, permettant l'accès aux droits fondamentaux, la recherche d'une solution d'hébergement, la constitution d'un dossier de demande de logement ou l'engagement de démarches vers l'emploi.

▪ à hauteur de **1 097 K€** pour compléter le financement du fonctionnement des centres d'hébergement d'urgence, dans lesquels les personnes sont accueillies pour séjourner jusqu'à ce qu'une solution d'orientation stable leur soit proposée. Ces centres d'hébergement offrent une solution individuelle ou semi-collective et proposent un accompagnement social, pour progresser vers l'autonomie. Les centres d'hébergement d'urgence assurent un accueil, inconditionnel et gratuit. Les personnes y sont orientées essentiellement par le SIAO.

▪ à hauteur de **1 239 K€**, pour renforcer l'accompagnement des personnes que l'association accueille et héberge par la réalisation d'actions transversales, à savoir :

- formation : alphabétisation, français, langue professionnelle,
- partenariats avec les services de l'emploi,
- accompagnement et gestion de dossiers de personnes sans domicile fixe,
- préparation au relogement des personnes hébergées, partenariats avec les bailleurs sociaux et des collecteurs Action Logement pour l'accès au logement social
- accompagnement des centres d'accueil et d'hébergement sur la problématique santé.
- des boutiques et espaces de soins ouverts aux personnes accompagnées de nos structures.

▪ à hauteur de **392 K€**, qui viennent en complément du financement de fonctionnement des pensions de famille, permettant aux personnes ne pouvant occuper seules un logement de droit commun, de trouver des espaces collectifs et des temps d'animation. Les résidents occupent un logement sans limitation de durée et peuvent bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) pour payer leur redevance.

1/. Les missions sociales réalisées à l'étranger

Les versements effectués auprès d'organismes sont ceux effectués à Emmaüs Europe et Emmaüs international pour un total de 11 k€

2/. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public, qui s'élèvent à **372 K€** sur 2023, sont financés à 100% par les ressources collectées auprès du public.

3/. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public s'élèvent à 43 K€.

4/. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les reports en fonds dédiés sur dons et mécénat de l'exercice s'élèvent à 32 K€.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

1/. Report des ressources collectées auprès du public non utilisées en début d'exercice

Le solde initial de « Report des ressources collectées auprès du public non-utilisées en début d'exercice » est de 15 493 K€.

2/. Détermination de la part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public, nettes des dotations aux amortissements.

Les acquisitions des services supports du siège et des services des missions transversales sont financées par la collecte s'élèvent à **368 K€** auxquelles s'ajoute l'acquisition réalisée en fin d'année 2023 de locaux situés au 11, rue Louise Thuliez - 75019 PARIS, d'un montant total de **5 689 K€.** Dans ces locaux seront utilisés par notre service Emmaüs Compétences dont l'objectif est de faciliter l'insertion socio-professionnelle des publics en situation précaire, au travers de 3 services dédiés, à l'accompagnement du public bénéficiaires du RSA, à la formation et l'aide au retour à l'emploi.

Les investissements 2023 financés par la collecte auprès du public s'élèvent à **6 057 K€**

La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public est en 2023 à hauteur de **111 K€.**

Le solde des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice est de **-5 946 k€.**

3/. Solde des ressources collectées auprès du public non utilisées à la fin de l'exercice

Le solde des ressources collectées auprès du public s'élève en fin d'année 2023 à **10 963 K€** contre **15 493 K€** au 31 décembre 2022, soit une baisse de **4 529 K€** du solde à la fin de cet exercice.

4/. Fonds dédiés liés à la générosité du public

Le solde des fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'année 2023 est **366 K€.**